

MÉMOIRE

Sur le projet de la voie de contournement de la Ville de La Tuque
Proposé par le Ministère des Transport du Québec

Présenté à

Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Préparé par

André Riberdy

Mai-Juin 2004

Table des matières

Présentation	p.3
Opinion	p.3
Faits	p.3
Les audiences du BAPE	p.4
Coordonnés	p.5
Carte du secteur Nord de la ville de La Tuque	p.6
Carte montrant les limites de terrain	p.7
Carte montrant le tracé que je propose	p.8

VOIE DE CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LA TUQUE

Présentation :

Je m'intéresse au projet de la voie de contournement de la Ville de La Tuque en tant que représentant de madame résidant au 290, Avenue DuCôteau à La Tuque. (21-A-439)

Opinion :

Étant donné qu'il y aura assurément une voie de contournement de la Ville de La Tuque, je suis d'avis que le projet doit satisfaire le plus de gens possible.

Je ne suis pas prête à avoir une route qui passera aussi près de ma résidence. Je suis en désaccord avec les conclusions de l'étude d'impact sur l'environnement de juin 2002 qui dit que le niveau du bruit sur l'avenue Du Côteau diminuera. Étant donné la hauteur de la future route, je crois plutôt qu'il y aura une augmentation du bruit.

Faits :

- Vu que la voie de contournement passera tout près de ma résidence qui est située au 290 Avenue du Coteau, soit directement en bas de la montagne (voir le plan en annexe) elle affectera ma qualité de vie ainsi que la valeur de ma résidence.
- Avec la voie de contournement, le bruit qui sera perceptible pour les gens du secteur Nord de la ville proviendra de deux directions, soit de l'actuelle route 155 et de la future route.
- Présentement ma résidence est située à environ 200 mètres de la route 155, elle est située à peine à 125 mètres de la future voie de contournement.

- En plus d'une augmentation du bruit, il y aura une diminution de la qualité visuelle du paysage. De ma résidence, j'apercevrai les voitures et camions sur la montagne.
- Lorsque la ville a proposé le tracé nommé Pied de côté (F), il y a eu une mobilisation majeure de la part des citoyens résident dans le secteur de la pente de ski. Il a eu par la suite une modification du tracé vers le nord , ce qui ne fait que déplacer le problème.
- L'objectif d'une voie de contournement est augmenter la sécurité de la population, ce qui n'est pas le cas avec le tracé du moindre impact. Le tronçon du secteur Nord passe près des habitations - en hauteur, en pente et en courbe – il y a là tous les ingrédients pour produire un sinistre important.

Les audiences du BAPE :

Lors des audiences du BAPE j'ai posé des questions auxquelles les réponses émises par M.Tremblay ne me satisfont pas.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'exproprier quelque commerce qu'il soit s'il y a modification du tracé afin qu'il passe plus à l'Est. Je suis convaincu que la jonction Nord de la voie pourrait demeurer au même endroit. Il faudrait alors que le tracé monte vers l'Est à la place de monte vers l'Ouest afin d'aller rejoindre le tracé du moindre impact par le nord du lac à l'Ours. Le tracé serait par le même fait plus court, ce qui pourrait compenser pour le déblai supplémentaire.

En ce qui concerne le gaz naturel, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de longer les conduits. Soit dit en passant, le gaz passe directement sous le boulevard Ducharme et cela ne semble pas déranger.

Le tracé que je propose ici, ne dérangera pas d'autres résidents comparativement au tracé proposé par le Ministère qui ne fait que déplacer le problème .

ROUTE

I-H-19
A-H-2

EI-H-16

EDy-V-15

DEdyC-H-6

I-S-4

EMPRISE

11+000

260

240

220

200

Poste de livraison
Gaz Métropolitain

155

route d'accès
à l'usine
Smurfit-Stone

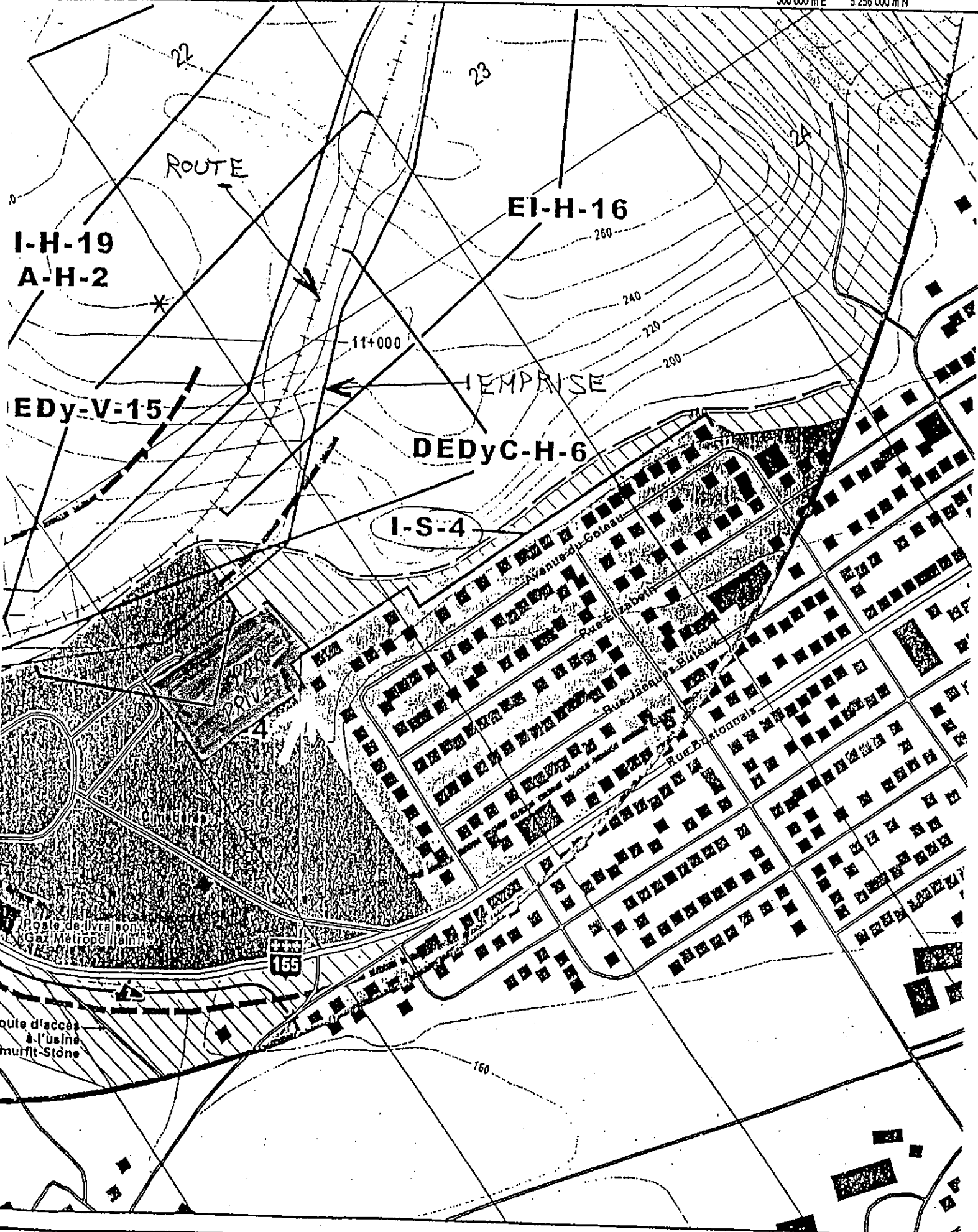
Rue de Colaba

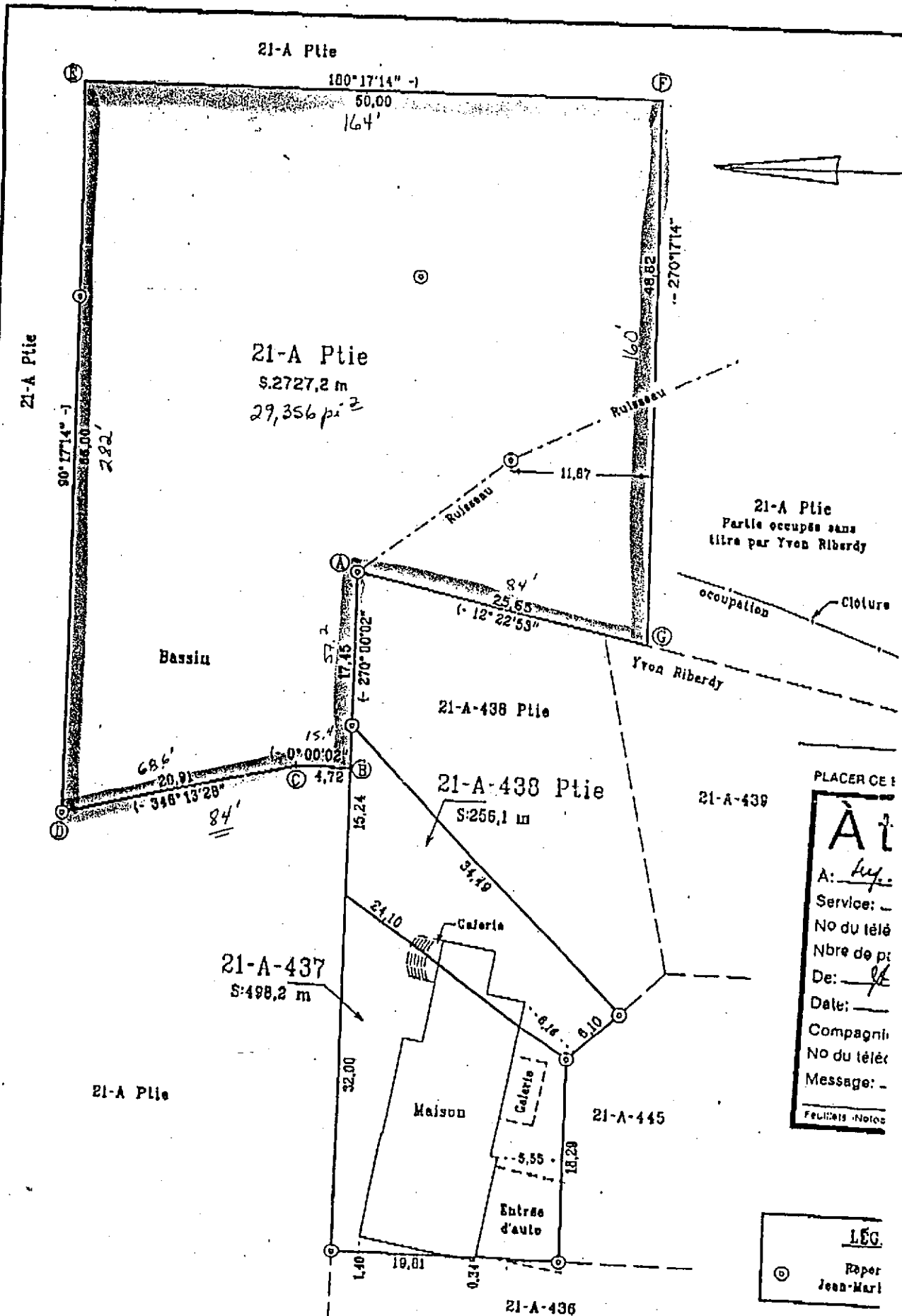
Rue de Sabon

Rue Jacques-Billaud

Rue Bastonnais

160





PLACER CE :

À t

A: hyp.

Service: -

No du télé

Nbre de pi

De: lt

Date: -

Compagni

No du télé

Message: -

FELICIS - Notes

LÉG.

⊙ Paper Jean-Marl

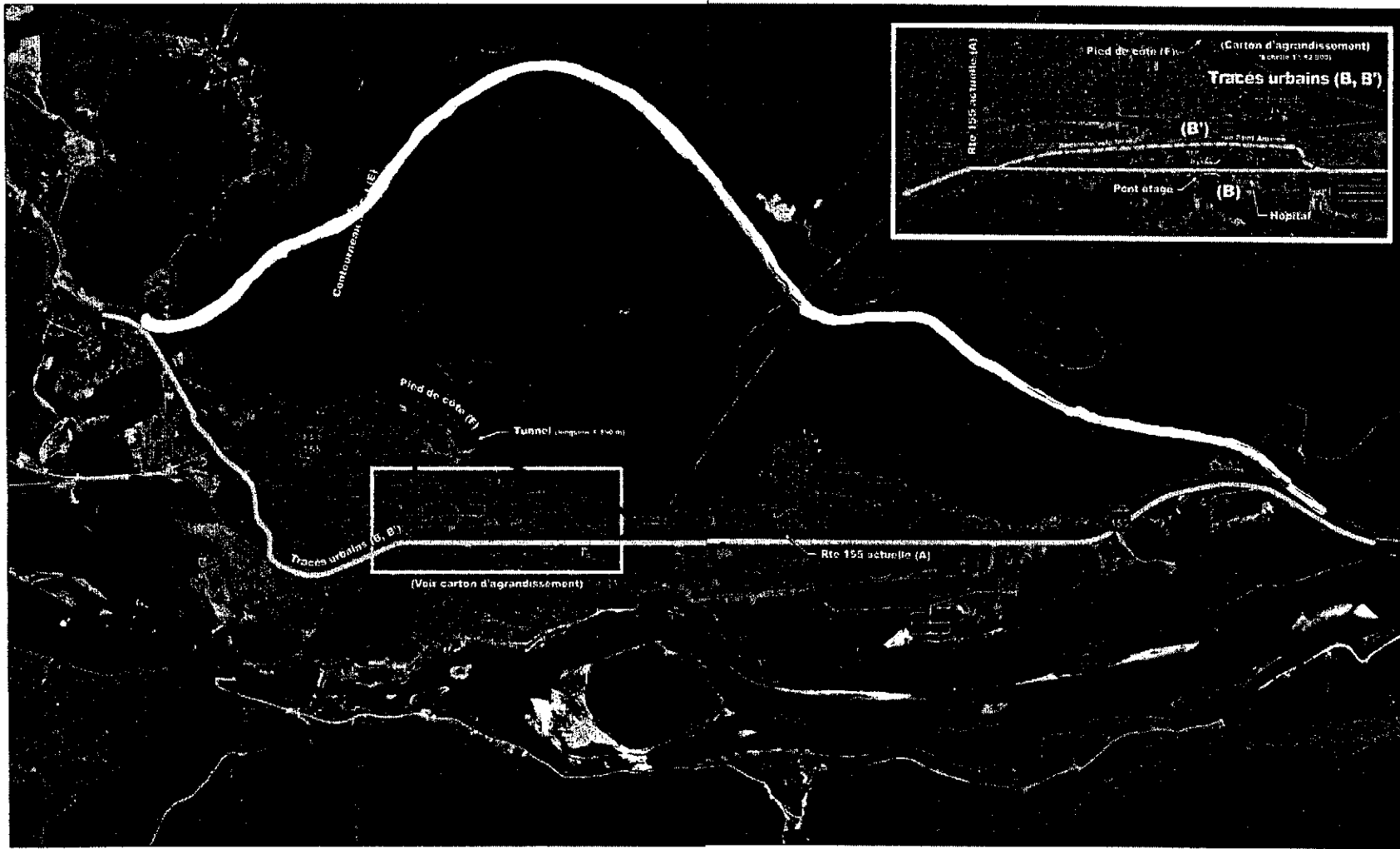
Echelle: 1:500

levé: 24 septembre 1996

N.B. Les directions apparaissant sur ce
N.B. Les mesures indiquées sur ce

Tracé proposé

Voie de contournement est : tracé de moindre impact.



- Tracé de moindre impact
- Tracé acceptable
- Tracé de plus grand impact

194
Projet de contournement de la ville de
La Tuque, route 155
La Tuque
DA1
6211-06-037

- Le tracé donne près de 1km de moins
- Inspecte les rayons de courbes du Ministère
- Au coût du déblai supplémentaire, peut être compensé par le trajet plus court.